

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 16 février 2018 | N° 2018-86 |

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | Conseil du 16 février 2018 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains | <i>N° 2018-86</i> |

Soutien à la ville de Floirac dans le cadre de l'ouverture de Bordeaux Métropole Arena - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin d'accueillir de grands événements musicaux, culturels et sportifs sur son territoire, Bordeaux Métropole a signé, le 16 avril 2014, un contrat de concession de travaux publics pour la construction et l'exploitation d'une grande salle de spectacle sur la commune de Floirac, désormais nommée « Bordeaux Métropole Arena », qui a ouvert ses portes au public le 24 janvier 2018.

Cet équipement métropolitain structurant a un impact notable sur les conditions de circulation (régulation du trafic) et de stationnement sur la commune de Floirac. En effet, la programmation prévoit, dès l'année 2018, une centaine de spectacles, soit environ un événement tous les trois soirs, hormis juillet et août.

La ville de Floirac doit être en capacité d'assurer ses pouvoirs de police dans de bonnes conditions, notamment au vu des fortes exigences préfectorales sur les questions sécuritaires autour d'équipements comme l'Arena, dont la jauge peut atteindre 11 300 personnes. L'intervention de la Police municipale s'avèrera effectivement indispensable pour sécuriser les accès, fluidifier le trafic et éviter le stationnement gênant, nuisible à la bonne desserte de l'équipement et plus largement de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) des quais, ainsi qu'à l'accessibilité des véhicules de secours, notamment les soirs de forte affluence.

Dans la perspective de valorisation des coûts autour de cet équipement métropolitain proposant de nombreuses dates, il est proposé, au titre des compétences en matière de stationnement et de voirie de la Métropole, de soutenir la commune, dont les effectifs de Police Municipale s'élèvent actuellement à quatre équivalents temps plein (ETP).

Cet accompagnement se ferait au travers d'une subvention de fonctionnement provisoire, afin de permettre à la ville de renforcer ses effectifs de Police municipale et d'exercer ses missions de régulation du trafic et du stationnement, en particulier sur le domaine public métropolitain, dans les meilleures conditions.

Au regard des retombées économiques de l'Arena et du développement de la ZAC des Quais de Floirac, l'accompagnement de la Métropole sera temporaire et dégressif sur une durée totale de six ans maximum,

afin de pallier le décalage dans le temps des recettes perçues par la commune et des dépenses de fonctionnement générées par ce renfort d'effectif.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2012/0474 du 13 juillet 2012, par laquelle le Conseil communautaire a décidé de réaliser une Grande salle de spectacles sur la commune de Floirac,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'impact notable de Bordeaux Métropole Arena sur les conditions de circulation et de stationnement sur la commune de Floirac,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner financièrement la commune afin de lui permettre de renforcer ses effectifs de Police Municipale,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer comme suit, à compter de l'année 2018, une subvention de fonctionnement à la Ville de Floirac : 360 000 € pour l'année 2018 puis reconduction annuelle jusqu'en 2023, de façon dégressive, à raison d'une diminution de cette somme de 60 000 € par an, sous réserve du vote du budget des exercices considérés.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette subvention ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 657341 fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

| | |
|--|--|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 MARS 2018 | Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel HERITIE |
| PUBLIÉ LE : 2 MARS 2018 | |